



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 7543

## Texte de la question

M. Roger Meï souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation critique des lauréats de la liste complémentaire de l'académie d'Aix-Marseille du concours de professeurs des écoles 1997. La liste complémentaire est établie au-delà du nombre de places mis au concours pour permettre de recruter les enseignants nécessaires en cas de vacances de postes par les titulaires de l'académie. Chaque année, depuis la création des IUFM, l'administration puise largement dans cette liste : entre 157 et 84 recrutés au cours des dernières années. Cette année, la liste complémentaire a été réduite à 76 personnes. Or nous venons d'apprendre qu'elle a été réduite à 36 suite à une décision ministérielle. Cependant il se trouve que les besoins sur le terrain existent. A ce jour, 26 personnes ont été appelées, ce qui nous laisse présager qu'à partir de janvier 1998, les postes vacants ne seront plus pourvus comme c'est déjà le cas dans l'académie de Strasbourg. En conséquence il lui demande quelles mesures elle compte prendre face à cette situation.

## Texte de la réponse

Lorsque le nombre de professeurs des écoles stagiaires sortant de l'institut universitaire de formation des maîtres est inférieur au nombre d'emplois vacants, il est fait appel aux candidats inscrits sur les listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles. La situation de l'académie d'Aix-Marseille a été étudiée et revue. Ainsi, a été autorisé le recrutement, sur les postes qui se découvriront vacants au cours de l'année scolaire 1997-1998, de candidats inscrits sur les listes complémentaires à un rang situé au-delà de la limite qui avait été préalablement fixée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roger Meï](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7543

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1997, page 4433

**Réponse publiée le :** 19 janvier 1998, page 299